

FORUM
REGIONAL
ANNUEL DES
PROJETS
AGCEDE-SFI

DEFINITION DES CONCEPTS

INTÉGRATION :

c'est l'habilitation et la capacitation des femmes ou des jeunes à prendre effectivement part au processus de développement communautaire, à travers des actions planifiées y compris les lois, politiques, programmes et projets.

PARTICIPATION :

C'est toutes dispositions où les femmes, les hommes et les jeunes prennent part à tout le cycle des programmes et projets de développement (identification, prise de décision, conception, mise en œuvre, suivi évaluation).

INCLUSION :

Tout système dans lequel les femmes, les hommes et les jeunes constituent des maillons essentiels du processus de décision, de production de biens matériels et de service, de contrôle, de répartition de bénéfices et acquis.

ENGAGEMENT :

C'est la volonté politique de promouvoir la responsabilisation des femmes, des hommes et des jeunes pour le plein exercice de leurs rôles d'acteur dans la prise de décision, l'accès, le contrôle et le suivi des actions dans la communauté.

SESSION :

SITUATION DE L'ÉGALITÉ FEMME –
HOMME ET DE L'INCLUSION /
ENGAGEMENT DES JEUNES EN
ZONE EXTRACTIVE : CAS DE LA
GUINEE

INTRODUCTION :

la situation de l'égalité femme- homme et de l'inclusion/ engagement en zone extractive en Guinée consiste à analyser les inégalités de genre entre ces groupes de population dans leur rapports de production, de reproduction, d'accès, de transaction et de répartition des ressources dans le secteur minier (industriel ou artisanal). Le secteur minier représente une part importante de l'économie guinéenne : 26% du PIB et 95% des recettes d'exploitations ; 5^{ème} rang parmi les leaders mondiaux de bauxite, 12^{ème} rang parmi les producteurs de diamant (2011).

L'EXPLOITATION MINIÈRE INDUSTRIELLE :

- ❑ Bauxite / Alumine : Global Alumina, la CBG, CBK
- ❑ L'Or : La SAG, SMD, SEMAFO
- ❑ Le Fer : Rio Tinto

SECTEUR MINIER ARTISANAL (SMA)

- Or: Une exploitation ancestrale avec l'exportation de 2,45 tonnes en 2009 (Officielle)
- Diamant: Selon PK (Processus de Kimberly)- 3 % des charges d'impôts - 312 000 carats exportés en 2009.
- La population Guinéenne compte 12 millions d'habitant (projection 2018 selon **RGPH** 2014). 52% de femmes, 77,1% de 0 à 34 ans révolus, 44,9% moins de 15 ans et 32% de 15 à 34 ans.

PROBLÉMATIQUES, FREINS OU ENJEUX SUR LA PARTICIPATION ÉGALITAIRE DES FEMMES, DES HOMMES ET DES JEUNES :

- Les femmes et les jeunes constituent des maillons essentiels dans la production des biens et services.
- Les femmes ont obligation d'assumer leurs besoins quotidiens et de participer aux dépenses de leurs familles. Cela les amène à s'intéresser aux sources de revenus qui leurs sont offertes pour tirer leurs subsistance.

- On note une présence importante de femmes et de jeunes dans le secteur minier ;
- Les femmes ont des préoccupations différentes par rapport aux hommes, tant dans l'exploitation artisanale que industrielle;
- Les hommes (jeunes, adultes) participent en tant que propriétaires, ouvriers, creuseurs, laveurs, transporteurs;

CARACTERISTIQUES DES FEMMES ET DES HOMMES/ JEUNES

Dans les zones minières, l'on rencontre différentes catégories socioprofessionnelles (cadres ouvriers qualifiés, non qualifiés etc...). Mais les femmes sont moins représentées dans les sphères de décision;

- ❖ Une forte présence de femmes se constate dans les exploitations minières artisanales.

a) SOCIÉTÉS MINIÈRES :

- 2/3 des femmes ont moins de 35 ans (68%) dans les mines dont :
 - 69% dans l'exploitation artisanale
 - 65% dans les sociétés minières ;
 - 1/5 de femme dans les sociétés minières sont âgées de 35 à 44 ans soit 21%.

b) PROFIL DES FEMMES DANS

L'EXPLOITATION ARTISANALE SMA

❖ (70%) des femmes travaillent habituellement dans les mines. Cette proportion est 1/3 des femmes dans la société minière (SAG) (33%) et 8/10 (83%) dans l'exploitation artisanale.

❖ Environ 5% des femmes évoluant dans l'exploitation artisanale de l'or sont des travailleurs saisonniers

b) PROFIL DES FEMMES DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ARTISANALE SMA

(suite)

- ❖ 38% ont opté d'y travailler pour aider la famille ; 22% pour chercher un fond de démarrage ; 12% de femmes ont exprimé le manque de travail.
- ❖ Moins d'un 1/3 savent lire et écrire (30%) ; 51% des hommes savent lire et écrire.
- ❖ 74% des femmes des sociétés minières sont alphabétisées, contre 13% de celle évoluant dans l'exploitation artisanale.
- ❖ $\frac{3}{4}$ soit 74% des femmes dans les mines non jamais été scolarisées dans une école formelle dont 25% parmi les femmes de la société minière et 92% dans les mines d'exploitation artisanale.

b) PROFIL DES FEMMES DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ARTISANALE SMA

(suite)

- ❖ Seulement 2% des femmes travaillant dans l'exploitation artisanale ont atteint le niveau secondaire contre 68% pour les femmes des sociétés minières.
- ❖ 1/5 des femmes est chef de ménages dans le secteur minier (20%) ; (22%) se retrouve dans l'exploitation artisanale contre (13%) pour les sociétés minières.

DOMAINE DE LA SANTE :

- ✓ 75% des zones concernées ont un poste de santé, mais 25% de la population de ces communautés sont situées à une distance en moyenne de 3KM du poste de santé le plus proche. En zone rurale la question se pose souvent sur la qualité des infrastructures et leurs équipements, des médicaments sont souvent en rupture, mais aussi le personnel médical est constitué d'infirmiers et en nombre insuffisant pour la population avec un ratio d'un infirmier pour 3.000 habitants ;

DOMAINE DE LA SANTE :

(SUITE)

- ✓ précarité d'un environnement sanitaire et d'hygiène;
- ✓ Dans 75% des communautés minières, le paludisme est la première cause de mortalité chez les adultes;
- ✓ Les infections/ maladies sexuellement transmissibles (IST/MST=12,5%) et les maladies pulmonaires constituent la deuxième cause de mortalité, suivi par les complications prénatales;
- ✓ Les zones d'exploitation minières constituent les pôles d'affluence des populations où se développe le phénomène de prostitution, de concubinage etc...

DOMAINE DE LA SANTE :

(SUITE)

- ✓ Chez les enfants, le paludisme est la première cause de maladie dans 87,5% des communautés minières.
- ✓ Les maladies diarrhéiques et la malnutrition sont la deuxième cause de maladies des femmes et des enfants.
- ✓ 48% des femmes travaillant dans les exploitations artisanales ont déclaré être seule en charge de leurs enfants (nourriture, habillement, santé et autres besoins), contre 28% des hommes.

ALPHABÉTISATION

- $\frac{3}{4}$ soit 74% des femmes dans les mines n'ont jamais été scolarisées dans une école formelle dont 25% parmi les femmes de la société minière et 92% dans les mines d'exploitation artisanale.
- Seulement 2% des femmes travaillant dans l'exploitation artisanale ont atteint le niveau secondaire contre 68% pour les femmes des sociétés minières.

CONDITION DE TRAVAIL:

- La place réservée aux femmes dans le tissu économique et social est discriminatoire;
- Le travail des femmes consiste à tirer la corde avec un poids moyen équivalent à 27KG sur une densité 1,65 pour le minerai, elles consacrent en moyenne 15 heures de temps (6h à 20h);
- Le revenu journalier d'une femme mineure est en moyenne de 0,45g par femme, soit environs 135.000GNF.
- Dans l'exercice de récupération de l'or, elles sont rémunérées de 50.000GNF à 80.000GNF par jour.

CONDITION DE TRAVAIL:



CONDITION DE TRAVAIL:

(SUITE)

- les femmes travaillent également dans des prestations de services, de la restauration collective où elles gagnent environ 235.000GNF par jour, soit 0,7g d'or.
- 8 femmes sur 10 ont déclarés avoir au moins un enfant de moins de 5 ans;
- 36% de femmes de l'exploitation artisanale envoient leurs enfants sur le site de travail, 7% confient leurs enfants aux voisins;
- Mais elles sont fortement dépendantes des hommes, le fait qu'elles ne sont pas considérées comme capables d'effectuer des tâches très pénibles, tel que le creusage de puits.

CONDITION DE TRAVAIL:

(SUITE)

- Malgré ce faible revenu qui leur est réservé ; les femmes sont encouragés par leurs propres parents ou maris pour travailler dans les mines, en estimant que leur présence est porteuse de chance dans les groupes d'hommes sur les mines (conception tirée des préjugés socioculturels des communautés) ;
- Le revenu tiré par les femmes de la manne minière est consacré aux dépenses quotidiennes, la prise en charge des enfants et leurs besoins propres. 25% des femmes cèdent une part du gain au mari.

VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE :

- La stigmatisation et le harcèlement sont des phénomènes récurrents.
- les hommes, les femmes et les enfants sont regroupés dans un même environnement de travail et de vie ;
- La promiscuité fait que les femmes et les jeunes sont souvent exposés aux infections et aux abus sociaux (30% des cas de grossesse de jeunes filles; 21% d'agressions physiques 2018);
- 7% des femmes ont déclarés avoir été victime d'agression sexuelles dans les sites d'exploitations artisanales;
- 42%des travailleurs de ces sites ont affirmés être témoin d'agression sur les femmes et les filles;

AUTONOMISATION DES FEMMES :

☐ GESTION ET UTILISATION DE REVENUS DES FEMMES

- Dans les sociétés minières, 16% de femmes possèdent un compte bancaire classique, 8% dans les institutions de micro finance et 10% dans les comptes mobile Money.
- Dans le cas de l'exploitation artisanale, seulement 2% de femmes ont un compte bancaire classique, 1% dans les IMF et 1% dans les comptes mobile money.

PRISE EN COMPTE DES FEMMES ET DES JEUNES

- La Guinée a adhéré à plusieurs conventions dont celles relatives aux Droits des femmes et enfants qui intègrent également les préoccupations sur les jeunes [CEDEF, CDE]. Des politiques et mécanismes nationaux sont mis en place: La Direction Nationale du Genre et Equité, une politique nationale Genre, des services Genre et Equité dans les départements sectoriels, y compris le Ministère en charge des Mines. L'existence de programmes et projets en faveur des femmes [SP, VBG, MGF, Autonomisation des femmes.] La législation et les lois interdisent aux enfants moins de 18 ans le travail dans l'extraction de minerai y compris celle de l'or, considérée comme les pires formes d'exploitation des enfants.
- Le code de l'enfant Guinéen, est inspiré de la convention numéro 190 de l'OIT, ratifiée par la Guinée en 2003.

DIMENSION JEUNES:

(SUITE)

- Malgré ce dispositif, les jeunes garçons et jeunes filles travaillent dans les mines pour des raisons diverses (soutien aux familles, mariages)
- Les moins de 12 ans travaillent dans la restauration et les 12 à 16 ans se consacrent au transport des personnes (moto), des minerais et participent au creusage des mines.

FREINS :

- ✓ Les pesanteurs socioculturelles rendent discriminatoires les rapports entre hommes et femmes dans la communauté ;
- ✓ La pauvreté des ménages (garçons et filles)
- ✓ Le mariage précoce ;
- ✓ La faible scolarisation ou formation professionnelle ;
- ✓ L'analphabétisme
- ✓ La Déscolarisation des jeunes au profit des mines ;
- ✓ Faible alternative et d'opportunités ;
- ✓ Insuffisance de structures performantes d'apprentissage de métiers ;

FREINS : (SUITE)

- ✓ La sous valorisation de la main d'œuvre féminine dans le secteur minier ;
- ✓ Le faible accès des femmes et des jeunes à la propriété foncière dans le secteur artisanal ;
- ✓ Manque d'information pour les femmes et des jeunes ;
- ✓ La pratique des mariages précoces et d'excision dans les communautés;
- ✓ le manque de métiers alternatifs, d'éducation scolaire constituent des freins au développement du potentiel humain de ces jeunes.

LEÇONS À TIRER :

- les zones d'exactions minières (industrielle ou artisanale) constituent des pôles d'attractions d'affluences des populations sexuellement actives (Mali, Sénégal, Sierra Leone, Libéria etc.) ;
- Le phénomène de prostitution est conforté par des mariages de courtes durées (foudoukoudouni);
- Les populations ne sont pas dotés d'infrastructures et de personnels qualifiés suffisants en services de santé, au regard du nombre croissant de populations des zones minières.

LEÇONS À TIRER :(SUITE)

- Le taux élevé d'abandon scolaire chez les jeunes garçons, la très faible inscription des filles à l'école;
- Les femmes subissent beaucoup de violences (agressions sexuelles, coups et blessures, injures etc.);
- La concentration des activités économiques sur l'exploitation minière, manque de qualification technologique;
- Les impacts des programmes et projets de réduction de la pauvreté ne sont pas visibles sur les femmes et les jeunes dans les zones d'exploitations minières artisanales

LEÇONS À TIRER :(SUITE)

- Les opportunités de créations d'emplois durables pour les femmes et les jeunes sont rares;
- Le dysfonctionnement des mécanismes communautaires défavorise les jeunes et les femmes;
- L'opacité des projets de société autour desquels pourraient s'organiser les intérêts spécifiques, des groupes sociaux sont autant de facteurs qui limitent la participation réelle et effective des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs et bénéficiaires du développement dans les communautés.

STRATÉGIES :

- La prise en compte des questions de Genre dans le code minier amendé et dans le projet d'appui à la Gouvernance dans le secteur minier ;
- Le renforcement de capacité du service Genre et Equité du Ministère en Charge des Mines ;
- Création de centres de formations et qualification des jeunes femmes et garçons à des métiers plus durables (mécanique, menuiserie, couture, teinture, chaudronnerie, informatique techniques et technologies de transformation etc.) ;
- Mise en place de dispositifs de motivations à l'apprentissage des métiers (bourses, frais d'apprentissage) en faveur des jeunes filles et garçons qui ne sont plus enclins à poursuivre leur scolarisation ;

STRATÉGIES :(SUITE)

- La mise en place d'un fonds spécial pour l'entreprenariat en faveur des femmes et des jeunes principalement dans les zones minières, afin de diversifier les activités économiques et les sources de revenus,
- La mise en place des plateformes multifonctionnelles en faveur des jeunes femmes et des jeunes garçons en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et leur accès à l'énergie rurale décentralisée ;
- L'implication des jeunes dans les prises de décisions à tous les niveaux, notamment lors de l'élaboration des plans d'investissement locaux (pil) en zone d'extraction minière ;
- La promotion des activités agricoles dans les zones d'exploitation artisanale minière;

STRATÉGIES :(SUITE)

- Le renforcement du système de santé, en particulier le système communautaire dans les zones minières ;
- L'intégration des zones minières dans les interventions multisectorielles au niveau des 40 communes pilotes de convergences ;
- Le renforcement des capacités financières des femmes et des jeunes en favorisant leurs accès aux IMF et aux MUFFA ;
- La structuration/organisation les femmes et des jeunes en groupements d'intérêt économiques pour favoriser leurs accès à des moyens d'exploitations mécanisés et devenir ainsi autonomes ;
- l'implication les jeunes et les femmes dans la mise en œuvre du projet "INTEGRAT" en cours d'installation pour une période de 3 ans en faveur de 8.000 jeunes filles et garçons.

JE VOUS REMERCIE